

COMMISSAIRE DE PISTE DOSSIER CANDIDAT

Madame, Monsieur,

Vous avez souhaité vous investir dans le sport motocycliste à travers une formation de commissaire de piste, nous vous en remercions.

Vous trouverez ci-après un document de préparation, lisez-le attentivement, il vous sera utile lors de votre formation.

Vous pourrez constater qu'il fait référence aux spécialités motocross et vitesse. En effet, un commissaire de piste doit être apte à intervenir dans ces deux disciplines. Vous vous consacrez peut-être à une seule de ces spécialités, mais vous devez dans l'immédiat connaître l'une et l'autre.

Bonne formation

LES OFFICIELS D'UNE MANIFESTATION	- 2 -
I. LES COMMISSAIRES SPORTIFS	- 2 -
II. L'ARBITRE	- 2 -
III. LE DIRECTEUR DE COURSE	- 2 -
IV. LES COMMISSAIRES TECHNIQUES	- 2 -
V. LES CHRONOMETREURS	- 2 -
VI. LES COMMISSAIRES DE PISTE	- 2 -
CONSIGNES GENERALES	- 3 -
DEFINITIONS DES DRAPEAUX	- 4 -
I. VITESSE	- 4 -
II. MOTOCROSS	- 6 -
III. ENDURO	- 8 -
IV. ENDURANCE TOUT TERRAIN	- 8 -

LES OFFICIELS D'UNE MANIFESTATION

Sur une épreuve, plusieurs officiels sont présents pour assurer le bon fonctionnement de celle-ci :

I. LES COMMISSAIRES SPORTIFS

Ils sont trois :

- ↳ Ils forment le jury de l'épreuve
- ↳ Ils veillent à l'application des règlements
- ↳ Ils jugent les éventuelles réclamations et rapports d'officiels.

II. L'ARBITRE

Dans certaines disciplines, il peut remplacer le jury des commissaires sportifs tout en conservant le même rôle.

III. LE DIRECTEUR DE COURSE

- ↳ Il est le responsable sportif de l'épreuve.
- ↳ Il est aidé dans sa tâche par les commissaires de piste, les commissaires techniques, les chronométreurs sur lesquels il a autorité.
- ↳ Il donne les départs.
- ↳ Il signale les fins des courses avec le drapeau à damiers.
- ↳ Il est le seul à pouvoir faire présenter à un concurrent le drapeau noir accompagné du n° de la moto.
- ↳ Il est le seul à pouvoir faire présenter à un concurrent le drapeau noir à disque orange accompagné du n° de la moto.
- ↳ Il est le seul à autoriser l'entrée d'une ambulance sur le circuit (*après la demande du médecin de l'épreuve, mais ce dernier est le seul qui décide de l'évacuation d'un blessé vers l'hôpital en avertissant le Directeur de Course*),
- ↳ Il est le seul à décider l'arrêt prématuré de la course ou de la séance d'essais pour des raisons de sécurité, à l'aide du drapeau rouge.
- ↳ Il doit faire appliquer les décisions du jury.

IV. LES COMMISSAIRES TECHNIQUES

Ils sont chargés de vérifier les machines et l'équipement des pilotes.

V. LES CHRONOMETREURS

Ils sont chargés d'établir les classements de l'épreuve.

VI. LES COMMISSAIRES DE PISTE

Pour la partie du circuit ou du parcours qui les concerne, ils sont en charge du contrôle du respect de la réglementation sportive, de la sécurité des pilotes et éventuellement du public, de la protection immédiate des blessés, du dégagement de la piste. Ils doivent signaler au directeur de course toute anomalie constatée. L'organisateur doit mettre à leur disposition les drapeaux de signalisation et tout le matériel nécessaire à l'accomplissement de leur tâche.

Le commissaire de piste est un officiel indispensable au bon déroulement d'une compétition motocyclisme. Il doit être titulaire d'une licence OFF (Officiel) ou d'une licence pilote de l'année en cours. Cette licence le couvre en cas d'accident. Il est placé sous les ordres du directeur de course.

Le commissaire de piste n'est pas habilité à recevoir une réclamation. Seul le directeur de course est habilité à la recevoir.

CONSIGNES GENERALES

Pour officier sur une épreuve, le commissaire de piste doit entrer en contact suffisamment tôt avant l'épreuve, soit avec l'organisateur, soit avec le responsable des commissaires, pour s'inscrire et connaître l'heure du rendez-vous.

Le jour « J », vous devez vous présenter au lieu et à l'heure indiquée sur la convocation, de manière à écouter les consignes du directeur de course sur les spécificités du circuit ou du poste que vous aurez à gérer pendant toute la durée du meeting.

Si vous vous engagez sur une épreuve et que, pour une raison ou une autre, vous ne pouvez pas vous rendre au rendez-vous fixé par l'organisateur, prévenez le plus tôt possible celui-ci ou le responsable des commissaires de façon à palier votre absence.

Le commissaire de piste doit penser à se munir de vêtements de pluie, de chaussures étanches, d'une combinaison de couleur neutre en coton, de gants de cuir, du nécessaire pour prendre des notes (papier, stylo) et de l'heure (montre ou portable), pour qu'il puisse assurer sa mission dans les meilleures conditions et par tous les temps.

Arrivé au poste que le responsable des commissaires vous aura attribué, présentez-vous à vos collègues ainsi qu'au chef de poste, n'hésitez pas à lui dire que vous êtes nouveau, il vous placera avec des commissaires confirmés.

Le commissaire de piste arrivé à son poste doit contrôler la portion de circuit qu'il doit surveiller en amont et en aval, éventuellement enlever de la piste tous les éléments qui pourraient gêner ou provoquer un accident et aviser le directeur de course de l'état de son poste.

Il doit contrôler le matériel mis à sa disposition :

- ☞ Les extincteurs (lire attentivement le mode d'emploi)
- ☞ Les balais
- ☞ L'absorbant pour saupoudrer les taches d'huile
- ☞ Le matériel pour sortir les motos des bacs (sangles, broches, glisse roues)
- ☞ Les drapeaux (+ pour la Vitesse, les panneaux « SC » ainsi que ceux portant des N°)

Par une présence constante à son poste et par une bonne utilisation des drapeaux, le commissaire donne au pilote le sentiment que sa sécurité est assurée, il ne doit pas s'asseoir pendant la circulation des machines, cela pourrait être dangereux pour lui et donner une mauvaise image.

DEFINITIONS DES DRAPEAUX

I. VITESSE

ARTICLE 8 (Règles Techniques et de Sécurité – Vitesse) : DRAPEAUX

Tous les drapeaux doivent être présentés agités, à l'exception du panneau Safety-car. Le seul moyen de communiquer avec les pilotes est la présentation des drapeaux. Ces drapeaux sont de différentes couleurs.

Chaque drapeau a une signification bien précise (voir le dépliant).

Certains sont à votre disposition, à utiliser selon les événements qui se déroulent à votre poste, vous êtes seul juge pour les utiliser à bon escient.

Les autres : le **ROUGE**, le **NOIR**, le **NOIR DISQUE ORANGE**, (ces deux derniers avec le N° du pilote concerné), le **BLANC CROIX St ANDRE ROUGE** et le panneau **SC** sont à utiliser uniquement sur ordre du directeur de course.

Vous devez connaître parfaitement la signalisation.

Drapeau national présenté depuis le véhicule de direction de course : Fermeture de la piste aux non-compétiteurs.

Drapeau national (départ) : Signal du départ de la course. Lorsqu'un circuit est équipé de feux de départ, le directeur de course doit impérativement les utiliser. Ce n'est qu'en cas de défaillance des feux ou lors des épreuves d'endurance que ce drapeau peut être utilisé.

Drapeau jaune : Danger sur cette section de la piste, les pilotes doivent ralentir et être prêts à s'arrêter. Il est interdit de dépasser sous le drapeau jaune.

Le drapeau jaune doit être présenté par le signaleur à l'endroit où il opérera pendant la course, lors du tour d'inspection de la Direction de Course

Nota : En cas d'accident,

- le Commissaire **signaleur** (sans bouger de son poste) doit agiter le drapeau jaune, ou bien
 - En cas de chute, si le pilote ou la moto restent sur la piste (ou les 2), présenter deux drapeaux jaunes agités (double drapeau jaune).
 - En cas de chute, si la machine est tombée sur la piste, même si elle a continué sa course dans le bac à graviers, présenter le drapeau jaune à bandes rouges simultanément avec le drapeau jaune. Il sera retiré dès que le chef de poste aura vérifié qu'il n'y a pas de changement d'adhérence dû à la chute

Les **signaleurs** des **deux** postes avant l'accident présenteront également le **drapeau jaune agité** (selon consigne du directeur de course).

- Si le Commissaire est **d'intervention piste**, il doit :
 - ↪ protéger le blessé
 - ↪ prévenir la direction de course en indiquant dans cet ordre précis :

- 1) Le nom ou le n° de son poste,
- 2) L'emplacement du pilote et de la moto,
- 3) L'état du pilote,
- 4) L'état de la piste,
- 5) Le n° de la moto le tout bien distinctement et sans panique. (Attendre 2 ou 3 secondes après avoir appuyé sur le bouton de radio avant de parler).

Drapeau vert : La piste est libre de tout danger. Ce drapeau doit être présenté lors du premier tour des essais, du tour de reconnaissance, du tour de chauffe ainsi qu'au poste suivant le dernier drapeau jaune. Suivant le type d'épreuve, celui-ci peut également être agité pour le départ du (des) tour(s) de chauffe.

Drapeau rouge ou feu rouge fixe : Arrêt de la course ou des essais. Le pilote doit rejoindre la voie des stands à vitesse réduite. **Ce drapeau est à disposition du directeur de course et des chefs de poste et ne peut être présenté que sur ordre du directeur de course.**

Drapeau jaune avec bandes verticales rouges : Changement d'adhérence sur cette section de la piste pour toute autre raison que la pluie (huile, gravier, herbe ou autre débris). En cas de chute, si la machine est tombée sur la piste, même si elle a continué sa course dans le bac à graviers, présentation du **drapeau jaune à bandes rouges simultanément avec le drapeau jaune**, il sera retiré dès que le chef de poste aura vérifié qu'il n'y a pas de changement d'adhérence dû à la chute.

Drapeau bleu : Signal de dépassement. Un coureur plus rapide cherche à vous dépasser, laissez le passage. Ce drapeau est un signal d'information, dont la présentation ou la non-présentation n'engage pas la responsabilité des Commissaires de Piste.
Il peut être également présenté simultanément avec le drapeau à damiers si le pilote de tête est sur le point de dépasser un pilote attardé lors de l'arrivée d'une course, il signale au pilote attardé qu'il a encore un tour à effectuer.

Drapeau blanc : Le drapeau doit être présenté quand un véhicule est au ralenti sur la piste, le dépassement de celui-ci est autorisé.

Panneau blanc avec l'inscription SC en noir : Le panneau doit être présenté quand un safety-car emprunte la piste, le dépassement du safety-car est interdit.
Le dépassement entre pilotes est interdit.

Drapeau blanc avec une croix de Saint-André rouge : Le drapeau doit être présenté **dès que des gouttes de pluie ou de la pluie affectent la surface de la piste sur cette partie du circuit**. Le commissaire devra avertir aussitôt le directeur de course.

Drapeau noir avec un disque orange accompagné d'un numéro : Signal d'arrêt pour le motorcycle portant ce numéro. **Le coureur doit quitter la piste le plus rapidement possible**. Ce drapeau est à disposition du directeur de course et des chefs de poste. Il ne peut être présenté que sur ordre du directeur de course.

Drapeau noir accompagné d'un numéro : Signal d'arrêt pour le motocycle portant ce numéro. **Le pilote doit rentrer aux stands et ne pourra plus repartir.** Ce drapeau est disposition du directeur de course et des chefs de poste. Il ne peut être présenté que sur ordre du directeur de course.

Drapeau à damiers noirs et blancs : Fin de la course ou des essais.

Drapeau à damiers noirs et blancs présenté depuis le véhicule de direction de course : Ouverture de la piste aux non-compétiteurs.

Les drapeaux que le commissaire a, à sa disposition en vitesse :

- ↵ Drapeau noir
- ↵ Drapeau rouge
- ↵ Drapeaux jaunes
- ↵ Drapeau blanc
- ↵ Drapeau jaune à bandes rouges
- ↵ Drapeau noir avec un disque orange
- ↵ Drapeau bleu
- ↵ Drapeau vert
- ↵ Drapeau blanc avec une croix de saint André rouge
- ↵ Panneau SC

Les drapeaux que le commissaire présente SEUL selon les faits :

- ↵ Drapeaux jaunes
- ↵ Drapeau blanc
- ↵ Drapeau jaune à bandes rouge
- ↵ Drapeau bleu
- ↵ Drapeau blanc avec une croix de saint André rouge
- ↵ Drapeau vert

En Vitesse, les drapeaux que le Commissaire présente uniquement sur ordre du Directeur de Course :

- ↵ Drapeau noir
- ↵ Drapeau rouge
- ↵ Drapeau noir avec un disque orange
- ↵ Panneau SC

II. MOTOCROSS

ARTICLE 6 (Règles Techniques et de Sécurité – Motocross) : DRAPEAUX

Drapeau national : Signal du départ d'une course.

Drapeau vert : Piste libre

Drapeau rouge : Signal d'interruption d'une course ou d'une séance d'essais, pour raisons de sécurité.

Drapeau jaune immobile : Danger, ralentir et défense de dépasser. Pour ne pas risquer de lui faire perdre sa signification, l'usage du drapeau jaune immobile ne devra pas excéder le temps nécessaire au dégagement de la piste. Il sera également présenté au poste précédent celui où le drapeau jaune est agité.

Drapeau jaune agité : Danger immédiat, ralentir et défense de dépasser. Le pilote n'est pas autorisé à sauter, les roues de la moto doivent rester en contact avec le sol.

Drapeau blanc avec une croix rouge de Saint-André agité : Ce drapeau est utilisé pour appeler les secours. Roulez avec une extrême prudence, défense de dépasser et le pilote n'est pas autorisé à sauter.

Drapeau blanc avec une croix rouge de Saint-André fixe : Personnel médical sur la piste, roulez avec une extrême prudence.
Défense de dépasser et le pilote n'est pas autorisé à sauter.

Drapeau bleu agité : Un concurrent de la tête de course cherche à doubler un concurrent attardé. Ce dernier doit garder sa trajectoire et le laisser passer.

Drapeau jaune à bandes rouges verticales (courses mixtes : supermotard) : Attention ! Piste glissante, changement d'adhérence.

Drapeau noir accompagné d'un numéro : Signal d'arrêt pour le motorcycle portant ce numéro. Le pilote doit rentrer aux stands et ne pourra plus repartir.

Drapeau noir avec un cercle orange accompagné d'un numéro : Le pilote portant ce numéro doit immédiatement quitter la piste.

Drapeau à damiers noirs et blancs : Signal d'arrêt à la fin de la course ou de fin de séance d'essais.

Les drapeaux que les commissaires ont à leur disposition en motocross :

- ↳ Drapeau vert,
- ↳ Drapeau jaune,
- ↳ Drapeau bleu,
- ↳ Drapeau blanc avec une croix de Saint-André rouge.

En course ou en séance d'essais, **si un pilote chute à votre poste et se blesse**, vous ne bougez pas, vous appelez les secours avec **le drapeau blanc avec la croix de St André rouge agité**, vous le protégez en présentant **le drapeau jaune agité** et quand les secours sont à votre poste, vous présentez le drapeau blanc avec la croix de St André rouge **fixe**.

Quand le pilote de tête rattrape un attardé ou cherche à le doubler, le commissaire présente le **drapeau bleu agité**.

Au poste **suivant celui où s'est produit un accident ou incident**, le signaleur présentera le **drapeau vert** si la piste est libre de tout danger afin que les pilotes puissent se dépasser.

III. ENDURO

Drapeau jaune (en spéciale) : Danger, ralentir et défense de dépasser. Pour ne pas risquer de lui faire perdre sa signification, l'usage du drapeau jaune immobile ne devra pas excéder le temps nécessaire au dégagement de la route ou de la piste.

Les commissaires de piste officient principalement sur les spéciales. Généralement, seul le drapeau jaune est utilisé pour signaler un incident ou un accident.

Ils sont sous les ordres du directeur de course adjoint, responsable de cette spéciale. Ils veillent principalement au respect des règlements et rapportent les infractions commises par les pilotes à la direction de course (*par exemple un pilote qui a coupé volontairement ou qui n'est pas rentré à l'endroit par lequel il est sorti du parcours*).

En dehors des spéciales, un commissaire de piste pourra être désigné pour aider à surveiller un ravitaillement lors d'un contrôle horaire (CH) ou un pointage lors d'un contrôle de passage (CP). Ils devront alors suivre les consignes du directeur de course principal.

IV. ENDURANCE TOUT TERRAIN

La signification des drapeaux en Endurance TT et leur utilisation sont identiques au motocross.